



TRACT INTERSYNDICAL CGT/UNSA/CFTC/FO

FIDELISATION FORCÉE

Après la mobilité FORCÉE, la fidélisation FORCÉE

La ville de Lyon est incapable de retenir ses Policiers Municipaux qui trouvent facilement de meilleures conditions de travail et des rémunérations plus attractives dans d'autres communes. Dans un contexte particulièrement tendu, elle s'apprête à appliquer les mesures facultatives du décret « **L'ENGAGEMENT DE SERVIR** » pour retenir jusqu'à 3 ans, **SOUS LA CONTRAINTE**, les agents qui se seraient aventurés à rejoindre nos (sous) effectifs (Article L.412-57 du Code des communes).

On imagine déjà la **CONTRE-PRODUCTIVITÉ** d'une telle mesure... Mesure nationale rejetée, à juste titre, par les organisations syndicales. Comment motiver un agent au quotidien alors qu'on l'empêche d'évoluer dans sa carrière ou qu'on le prive de véritables opportunités ailleurs ?

N'avez-vous donc pas plus d'ambition ? Pensez-vous vraiment que les CV vont affluer de cette façon ? L'application de cette mesure serait un REPULSIF SUPPLEMENTAIRE pour la ville de Lyon. C'EST TOUT SAUF ATTRACTIF !

Il est **URGENT** que la ville de Lyon prenne un peu de hauteur au sujet de **L'ATTRACTIVITE** pour la Police Municipale. Jusqu'au 28 février, l'intersyndicale peut encore l'aider.

L'intersyndicale des Policiers Municipaux lyonnais,
le 21/02/2022

CGT

UNSA

CFTC

FO